

CONSEIL GENERAL DU TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

3^{ème} REUNION DE 2011

Séance du 21 avril 2011

CG 11/3^{ème}/PR-HC-04

**DELEGATION D'ATTRIBUTIONS
A LA COMMISSION PERMANENTE**

Vu les articles L.3121-22 et L.3211-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GÉNÉRAL

- Délègue à la Commission Permanente les attributions relatives aux affaires courantes, dans l'intervalle des réunions ainsi que dans les limites déterminées par les politiques départementales définies par l'Assemblée, les autorisations de programme, les autorisations d'engagement et les inscriptions budgétaires ;
- Approuve la liste annexée des attributions déléguées dans ce cadre.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

**DELEGATION
D'ATTRIBUTIONS
A LA COMMISSION
PERMANENTE**

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Général
n° CG11/3ème/PR-HC-04 du 21 avril 2011

Le Président,

**DÉLÉGATION
D'ATTRIBUTIONS
A LA COMMISSION
PERMANENTE**

SOMMAIRE

pages

• FINANCES	3
• AFFAIRES GÉNÉRALES, PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL, AFFAIRES JURIDIQUES.....	4
• SOLIDARITÉ - SANTÉ.....	5
• LOGEMENT SOCIAL.....	6
• VOIRIE.....	7
• ÉDUCATION.....	7
• TRANSPORT ROUTIERS DE VOYAGEURS.....	8
• AGRICULTURE - AMÉNAGEMENT FONCIER.....	9
• ÉCONOMIE (industrie – artisanat – commerce – tourisme – promotion).....	10
• ENVIRONNEMENT / EAU.....	12
• COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS SUBVENTIONS CONTRACTUALISÉES ET FONDS DE CONCOURS.....	13
• COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS BATIMENTS - CADRE DE VIE – ÉQUIPEMENT.....	13
• CULTURE.....	14
• SPORT ET LOISIRS.....	15

FINANCES

- Ouverture de lignes de trésorerie auprès d'établissements bancaires ;
- Mutations à titre onéreux : répartition du produit de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ;
- Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle :
 - répartition au bénéfice des « communes défavorisées » des ressources du fonds départemental (taxe professionnelle de Golfech)
- Octroi de garanties d'emprunts par le département, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et aux délibérations du Conseil Général des 10 juin 1987, 6 février 1996, 9 mars 1989 et 16 novembre 2007 (cadre général de la politique départementale, logement social, domaine économique) ;
- Subventions en annuités :
 - taux d'intérêt légal annuel servant de base au calcul des subventions en annuités,
 - modalités de versement,
- Tarification des prestations assurées par des services départementaux ;
- Régies d'avances et de recettes : création, modification, suppression, approbation des tarifs ;
- Fixation du prix de vente et des frais d'affranchissement de brochures, documents et publications édités par le Conseil Général ;
- Inscription en section d'investissement des dépenses relatives à l'acquisition de certains biens meubles d'un montant inférieur à 500 € revêtant un caractère de durabilité.

**AFFAIRES GÉNÉRALES,
PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL,
AFFAIRES JURIDIQUES**

- Mandats spéciaux : déplacements des Conseillers Généraux ;
 - Représentations : désignation exceptionnelle de Conseillers Généraux appelés à siéger au sein de commissions et organismes extérieurs, lorsque l'Assemblée ne peut pas être réunie dans le mois qui suit ;
 - Documents de planification en matière d'urbanisme : appréciation sur les projets pour lesquels le Département est appelé à donner un avis, dont les SCOT et les PLU.
 - Mise en œuvre des :
 - conventions de mandat (opérations d'investissement à maîtrise d'ouvrage départementale),
 - autres contrats : conventions de délégation de service public, contrats de partenariat public –privé, baux emphytéotiques administratifs ;
 - Accords – cadres, marchés de travaux, de fournitures et de services :
 - marchés compris entre 90 000 € HT et les seuils formalisés (*) - autorisation de souscrire après avis de la commission d'appel d'offres,
 - marchés supérieurs aux seuils formalisés (*) - autorisation de souscrire après choix par la commission d'appel d'offres,
 - approbation des avenants y afférents,
 - attribution des marchés de maîtrise d'œuvre et des marchés subséquents à un accord – cadre
- * (193 000 € HT au 1er janvier 2010)
- Conventions, contrats et avenants y afférents, liés au fonctionnement courant des services départementaux, y compris les services à budget annexe :
 - baux d'immeuble,
 - actes courants liés à la gestion du domaine départemental,
 - Acquisitions immobilières et foncières inférieures ou égales à 152 500 € (dont acquisition de terrains s'inscrivant dans le cadre de travaux d'aménagements routiers) ;

- Aliénations immobilières et foncières inférieures ou égales à 45 735 € (dont cessions, au profit de propriétaires riverains, de délaissés de voirie devenus inutiles pour la gestion du patrimoine routier) ;
- Dégradations des biens immobiliers et mobiliers départementaux causés par des tiers : indemnités compensatrices consécutives à des sinistres ;
- Réforme et aliénation de matériel, mobilier, matériel roulant, classes mobiles ;
- Pré-contentieux : transactions en matière de responsabilité contractuelle et délictuelle ;
- Contentieux :
 - . Autorisation d'ester en justice : défense et recours (développement de toutes conclusions de nature à faire échec aux prétentions de la partie opposée et introduction de toute action propre à assurer la défense des intérêts départementaux),
 - . Mandat de représentation aux avocats,
 - . Dépôt de plainte et constitution de partie civile (dans les limites de dispositions procédurales contraires),
 - . Protection fonctionnelle et juridique ;
- Dons et legs : acceptation de dons et legs non grevés de conditions ou de charges.

SOLIDARITÉ - SANTÉ

- RSA : adoption et mise en œuvre du plan départemental d'insertion et d'accompagnement vers l'emploi (PDIAE) des bénéficiaires du RSA - approbation de la liste d'actions relevant de la procédure d'appel à projets et des conventions de partenariat ;
- APA personnes âgées (allocation personnalisée d'autonomie) : conventions avec les services d'aide à domicile et les organismes de sécurité sociale ;
- Adultes handicapés : convention avec la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) pour le financement de la MDPH (Maison départementale pour les personnes handicapées) ;
- Aide ménagère classique : répartition des dotations annuelles aux associations gestionnaires de travailleuses familiales et d'aides ménagères ;
- Subventions aux centres locaux d'information et de coordination (CLIC) et aux instances locales de coordination gérontologique ;

- Plan de formation des assistants maternels familiaux et accueillants familiaux ;
- Aide sociale : successions vacantes et successions non réclamées ;
- Mise en œuvre de la politique de soutien à la création de maisons de santé pluridisciplinaires par un maître d'ouvrage public.

LOGEMENT SOCIAL

- Délégation d'aide à la pierre :
 - secteur public : mise en œuvre du programme adopté par l'Assemblée,
 - secteur privé : aides de l'A.N.A.H. (Agence nationale de l'amélioration de l'habitat) à la rénovation de logements privés conventionnés,
 - secteur privé : aide exceptionnelle du département au maintien à domicile des personnes âgées et handicapées (adaptation des logements) ;
- Politiques traditionnelles d'accompagnement des aides publiques de l'Etat :
 - * aide aux communes, création de logements locatifs sociaux (PALULOS) ;
 - * aides aux opérateurs d'HLM publics et privés :
 - garanties d'emprunts destinés à financer les programmes de construction et de rénovation, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et aux délibérations du Conseil Général (*cf rubrique « finances »*),
 - production de logements sociaux si surcoûts grevant les opérations,
 - constitution de réserves foncières,
 - intégration du logement social dans la cité,

VOIRIE

- Voirie départementale :
 - travaux de réparation liés à des dégâts exceptionnels survenant en cours d'année consécutivement à une intempérie,
 - dégradations de la voirie départementale causée par des tiers : indemnités compensatrices consécutives à des sinistres,
 - conventions d'autorisation d'occupation du domaine public,
 - conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage et de cofinancement de travaux d'aménagement routiers,
 - plan annuel d'actions de sécurité routière ;
- Voirie communale :
 - accompagnement des travaux de voirie : construction de caniveaux et de bordures de trottoirs,
 - voirie communale prise en charge : réfection de ponts,
 - voirie communale prise en charge endommagée : dégâts exceptionnels causés par une intempérie,
 - affectation des recettes du produit des amendes de police ;

ÉDUCATION

- Collèges publics :
 - grosses réparations, interventions urgentes ou situation exceptionnelle -collèges et logements de fonction- (dépenses supérieures à 2 000 € TTC),
 - subventions aux collèges pour leurs dépenses d'équipement (fonds commun d'hébergement)
 - modalités de fixation des tarifs de restauration des établissements publics locaux d'enseignement ;
- Collèges privés sous contrat d'association : travaux de sécurité ;
- Installations sportives des collèges publics : grosses réparations et interventions urgentes (travaux supérieurs à 1525 € HT) ;
- Programme prévisionnel pluriannuel d'informatisation des collèges publics (mise en œuvre) :
 - équipement informatique
 - environnement numérique de travail

- Bâtiments scolaires communaux et intercommunaux du 1er degré :
 - liste A – aménagements pédagogiques,
 - liste B – grosses réparations,
 - liste C – constructions scolaires neuves,
- Classes de découverte, séjours éducatifs et linguistiques, aides particulières aux familles défavorisées des établissements publics et privés (collèges, segpa, écoles) ;
- Animation-vie étudiante du centre universitaire.

TRANSPORTS ROUTIERS DE VOYAGEURS

- Transport à la demande : mise en œuvre de la délégation de compétence, tarifications usagers et entreprises ;
- Réseaux d'intérêt local : mise en œuvre de la délégation de compétence ;
- Plan départemental des transports scolaires :
 - création, modification et suppression d'itinéraires,
 - aménagement d'aires de sécurité et de points d'arrêt,
 - implantation d'abribus,
 - conventionnement avec les départements limitrophes,
 - procédures de consultation des entreprises de transport,
 - autorisation de signature des marchés,
 - tarification,
 - demandes de dérogation,
 - frais de transport des élèves et étudiants handicapés,
- Transports régionaux : avis sur les questions liées à la gestion des lignes de transports régionaux traversant le département.

AGRICULTURE – AMÉNAGEMENT FONCIER

- Fonds départemental d'intervention agricole (FDIA) : mise en oeuvre des différents axes d'intervention :
 - contrats de pays : aide aux filières et aux micro-projets,
 - soutien aux filières végétales,
 - soutien aux filières animales (dont programme pluriannuel en faveur de l'élevage ovin-viande),
 - fonds de défense sanitaire,
 - environnement,
 - appui technique aux structures,
 - manifestations exceptionnelles,
 - promotion des produits agricoles ;
- Allègement et aménagement des charges des exploitations agricoles :
 - * incitation à l'assurance grêle ;
 - * fonds mutualiste d'aménagement des charges des exploitations agricoles :
 - mesure 1 : aide aux structures collectives,
 - mesure 2 : audit des exploitations connaissant de graves difficultés suite à des accidents climatiques ainsi que pour les jeunes agriculteurs n'atteignant pas le seuil minimum de revenus,
 - * interventions ponctuelles liées à des situations de crise climatique : sécheresse, orages de grêle ;
- Aménagement foncier :
 - Institution et composition des commissions d'aménagement foncier,
 - marchés relatifs à l'aménagement foncier agricole et forestier,
 - marchés relatifs à la réglementation des boisements,
 - pré-études et études d'impact environnemental préalables aux opérations d'aménagement foncier,
 - échanges amiables d'immeubles ruraux : subventions aux propriétaires de parcelles échangées ;

– Subventions à des tiers :

- investissements des CUMA ,
- comices agricoles,
- installation des jeunes agriculteurs,
- production animale : indemnités de repeuplement liées à l'abattage,
- construction de retenues collinaires individuelles et équipements annexes.

ÉCONOMIE

(industrie – artisanat – commerce – tourisme – promotion)

INDUSTRIE – ARTISANAT – COMMERCE :

– Aides économiques à destination des communes et intercommunalités :

- zones d'activités,
- installation et maintien du commerce de proximité (aide à la collectivité locale si carence de l'initiative privée),
- études de faisabilité économique,
- garanties d'emprunts en matière d'intervention économique (conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et aux délibérations du Conseil Général (*cf rubrique « finances »*),
- maintien d'activités industrielles en milieu rural ;

– Aide aux activités de commerce : aide directe aux commerçants pour la modernisation et/ou la mise aux normes d'un commerce alimentaire unique sur le territoire d'une commune ;

– Aides économiques individuelles à destination des entreprises : contrat « Avenir entreprises » :

- immobilier d'entreprise,
- équipements industriels de production,
- aide au conseil, recherche et développement immatériel ;

– Aides transversales en faveur des réseaux d'entreprises :

- soutien aux filières et aux pôles de compétitivité,
- aide à la création et à la transmission / reprise d'entreprises ;

- Crédits d'action économique ;
- Fonds européens :
 - mise en œuvre des programmes européens FEDER et FEADER « économie et artisanat » et LEADER + ;
- Mise en œuvre du schéma départemental des télécommunications :
 - téléphonie mobile – résorption des zones blanches,
 - développement du haut-débit (ADSL, appel à projets Midi-Pyrénées numériques),
 - déploiement du très haut-débit (réseau en fibre optique) ;

TOURISME :

- Fonds départemental d'intervention touristique (FDIT) et « Tourisme Avenir » :
 - amélioration et développement du parc d'hébergement : gîtes ruraux, gîtes d'étape, gîtes communaux, meublés clévacances, chambres d'hôtes réalisées en complément des fermes-auberges ou tables d'hôtes, logements de vacances dans les bastides et vieux villages, plus-produits liés à l'hébergement,
 - modernisation de l'hôtellerie indépendante et familiale : bonifications d'intérêts, petite hôtellerie rurale,
 - équipements structurants : équipements de loisirs liés à l'eau, haltes-nautiques, campings, sentiers de randonnée,
 - mise en œuvre de politiques contractuelles : dans le domaine touristique.
- Transfert touristique des débits de boisson (avis) ;
- Fonds européens :
 - mise en œuvre des programmes européens FEDRE et FEADER « tourisme » et LEADER +.

PROMOTION :

- Fonds départemental de promotion :
 - actions de promotion institutionnelles organisées par le département avec la collaboration de ses associations départementales partenaires (foires et salons),
 - opérations promotionnelles organisées par des collectivités locales ou des tiers de droit privé ;

ENVIRONNEMENT / EAU

- Aménagement et équipement des communes rurales :
 - eau potable et eaux usées : adaptation des programmes départementaux, attribution des subventions dans le cadre du réajustement des participations de l'Agence de l'eau, dans la limite des montants plafonnés d'intervention,
 - programmes d'électrification rurale : vote des participations financières du département ;
- Captages d'eau potable :
 - marchés relatifs à la procédure des périmètres de protection,
 - participation de l'Agence de l'eau à l'établissement des périmètres de protection ;
- Maîtrise de l'eau :
 - marchés d'études et de travaux relatifs à la mobilisation de la ressource en eau, à l'établissement des plans de gestion des étiages (PGE), à la construction de retenues collinaires de grande capacité,
- Soutien d'étiage : conventions avec les départements limitrophes et EDF ;
- Programme de suivi de la qualité de l'eau des rivières : participation de l'Agence de l'eau ;
- Assistance technique aux exploitants de stations d'épuration : participation de l'Agence de l'eau ;
- D'une manière générale, toute convention avec l'Agence de l'eau liée à la mise en œuvre des politiques départementales ;
- Espaces naturels sensibles : mise en œuvre de la politique départementale, conventions avec les communes pour la mise à disposition de biens, etc...
- Maîtrise de l'énergie : conventions avec l'ADEME, le CAUE (point info-énergie) ;

COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS : SUBVENTIONS CONTRACTUALISÉES ET FONDS DE CONCOURS

- Politiques territoriales : mise en œuvre du contrat de projets Etat / Région, ainsi que des programmes d'actions du contrat d'agglomération et des contrats de pays donnant lieu à participation financière du département ;
- Contrats d'équipement entre le département et les communes ;
- Fonds de concours départemental d'aide aux collectivités locales : éligibilité des opérations financées par le département.

COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS : BATIMENTS – CADRE DE VIE – ÉQUIPEMENT

- Bâtiments communaux :
 - grosses réparations,
 - mairies : aménagements, extensions, constructions neuves,
 - accès des lieux publics aux handicapés ;
- Construction et aménagement de salles à usages multiples ;
- Informatisation des communes et structures intercommunales ;
- Cadre de vie et habitat :
 - lotissements de qualité,
 - aménagements de villages,
 - mise en valeur des espaces publics des bastides et villages de caractère,
 - résorption de l'habitat insalubre,
 - actions publiques d'accompagnement des OPAH,
 - animation et suivi des OPAH,
 - études de diagnostic de l'habitat ;

CULTURE

- Patrimoine protégé classé ou inscrit à l'inventaire des monuments historiques :
 - immeubles classés et inscrits,
 - orgues classées ,
 - objets mobiliers classés et inscrits ;
- Restauration du patrimoine architectural et culturel :
 - pigeonniers, puits, lavoirs, fontaines, moulins à eau, moulins à vent, fours à pain, fournils et gariottes ;
- Schéma départemental de lecture publique :
 - conventions de partenariat avec les collectivités locales,
 - aide à la création de bibliothèques intercommunales « têtes de réseau », bibliothèques municipales, bibliothèques relais et points-lecture : construction et aménagement, équipement mobilier,
 - aide à la création d'emplois intercommunaux de bibliothécaires ;
- Fonds d'intervention culturel :
 - FIC départemental,
 - FIC occitan ;
- Politique culturelle :
 - animations Abbaye de Belleperche,
 - actions jeune public (action culturelle en milieu scolaire, transports d'élèves, prix divers),
 - subventions aux écoles de musique,
 - équipement des salles communales en vidéo transmission haute résolution,
- Antiquités préhistoriques et historiques dans le département :
 - développement des recherches et animations ;
- Schéma triennal de développement culturel des Pays : approbation du programme annuel d'actions et répartition des subventions.

SPORT ET LOISIRS

- Centre de vacances Jean Baylet à Mimizan-Plage : actions liées à la promotion et à l'animation ;
- Équipements sportifs et socio-éducatifs : subventions aux communes, intercommunalités et associations ;
- Subventions aux :
 - comités sportifs départementaux
 - clubs : acquisition de matériel
 - sportifs de haut niveau (bourses, sponsoring)
 - manifestations sportives exceptionnelles
 - manifestations sportives scolaires exceptionnelles
 - loisirs des jeunes

*
* *